

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

69132  
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Dénomination de voie.

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers  
en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

RECEPISSE EXPEDIE le  
- 2 JAN. 1970  
Prefecture de la  
CHARENTE-MARITIME

L'An mil neuf cent soixante neuf  
le 19 décembre 1969 à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint  
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO,  
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M. MATRAS  
Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur donne lecture d'une lettre portant une  
soixantaine de signatures, adressée à M. le Maire, Mesdames et  
Messieurs les conseillers Municipaux, le 22 Août 1969.

"Nous les soussignés, ses camarades de la Libération et amis  
"Royannais, sollicitons de votre haute bienveillante autorité, de  
"donner le nom d'Avenue Charles REGAZZONI, à la route départemen-  
"tale N° 145 à partir du carrefour de l'Avenue de Rochefort à la  
"limite de l'agglomération.

"Nous pensons qu'il est bon de perpétuer le souvenir du  
"Maire des ruines et Conseiller Général, en raison des nombreux  
"services qu'il a rendu à ses administrés.

"Espérons que vous voudrez bien prendre notre demande en  
"considération, nous vous en remercions chaleureusement d'avance."

M. les Adjoints et vice-Présidents des Commissions Municipales  
réunis le 27 Novembre 1969, ont émis un avis favorable.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se  
prononcer favorablement sur la demande présentée par les Camarades  
de la Libération et amis Royannais de M. Charles REGAZZONI, né  
le 6 Décembre 1891, décédé le 23 Décembre 1968, Chevalier dans  
l'ordre de la Légion d'Honneur, Maire de Royan du 30 Septembre  
1945 au 26 Avril 1953, Conseiller Général du canton de Royan du  
24 avril 1955 au 23 Décembre 1968.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la demande présentée par MM. les Camarades de la Libération et amis roynais de M. Charles REGAZZONI, le 22 Août 1969,

Vu l'avis favorable émis par MM. les Adjointes et vice-Présidents des Commissions Municipales réunis le 27 Novembre 1969,

DECIDE :

- d'attribuer l'appellation suivante à la Route de la Tremblade (Chemin départemental n° 145) dans la section comprise entre l'Avenue de Rochefort et la limite de l'agglomération :

Avenue Charles REGAZZONI  
Maire de ROYAN  
Conseiller Général  
(1891 - 1968)

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral  
de ce jour.

La Rochelle, le  
Le Préfet

27 OCT. 1970

*H. Langlade*  
H. LANGLADE

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



Direction des Finances et  
des Collectivités Locales

3ème Bureau

PG/MA

n° 70 - 809 - 2/3

ARRÊTÉ

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Officier de la Charente-Maritime

VU l'article 48 du Code municipal ;

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif  
aux hommages publics ;

VU la délibération du 19 décembre 1969 du Conseil  
municipal de ROYAN décidant de donner le nom d'avenue Charles  
REGAZZONI à la route départementale n° 145, du carrefour de  
l'avenue de ROCHEFORT à la limite de l'agglomération ;

ARRÊTÉ

Article 1er - Est approuvée la délibération susvisée  
du Conseil municipal de ROYAN décidant de dénommer "avenue  
Charles REGAZZONI" le tronçon de la route départementale  
n° 145 compris entre le carrefour de l'avenue de ROCHEFORT et  
l'entrée de l'agglomération, à l'intersection formée par cette  
route avec la R.D. n° 141.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfec-  
ture, M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT, M. le Maire de ROYAN  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du  
présent arrêté.

Pour Ampliation :  
Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Attaché, Chef du 3<sup>ème</sup> Bureau:

LA ROCHELLE, le 27 OCT. 1970

LE PREFET,  
H. LANGLADE



*Selaries*  
A. SELARIES

DÉPARTEMENT  
DE LA-CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet  
Dénomination de voies.

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL RÉCÉPISSÉ EXPÉDIÉ le

COMMUNE DE ROYAN

- 2 377 170  
Préfecture de la  
CHARENTE-MARITIME

L'An mil neuf cent soixante neuf

le 19 décembre 1969

à 20 heures 45

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjointe COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M. MATRAS  
Excusés: M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur donne lecture de plusieurs lettres et pétitions adressées à M. le Maire, aux fins de dénomination de voies nouvelles.

Il importe en conséquence, de procéder à la dénomination de ces voies nouvelles, et rien ne s'oppose à satisfaire les propositions présentées par :

- M. GALLAND Jean Pierre, Groupe Job, Bd de la Marne
- M. Pierre BODIN, Bd de la Marne,
- La S.A. Coopérative "ROYAN LE MAINE"
- Les délégations de la F.N.D. I.R.P. et de l'U.N.A.D.I.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,  
Vu les propositions précitées,

DECIDE :

- d'attribuer les appellations suivantes aux voies ouvertes à la circulation, conformément aux dispositions du plan ci-annexé :

Rue Jean Pierre LAIDET, mort en déportation (1876-1945)  
- voie partant de l'avenue de la Grande Conche et aboutissant rue Etoile de la Mer.

1 E DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers  
en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

Rue Roger MOIROUX, mort en déportation (1922-1945)  
- voie desservant la cité des rapatriés et la cité d'urgence  
partant du Bd de l'Etang et aboutissant au Bd de la Marne.

Rue Pasteur Samuel BESANÇON (1899-1969).  
- voie partant du Bd de la Marne, aboutissant au P.N. SNCF  
à proximité du groupe P.S.R. "Job",

Rue Henri BILLOIS, mort en déportation (1922-1944),  
- voie partant de la rue du Pasteur Samuel BESANÇON et  
aboutissant Bd de la Marne,

Rue Paul LAMOUREUX, mort en déportation (1918-1945)  
- voie desservant le lotissement ROYAN LE MAINE, à partir  
de la rue Henri BILLOIS,

Rue Gérard BEQUIER, mort en déportation (1925-1944)  
- voie desservant le lotissement ROYAN LE MAINE à partir  
de la rue Paul LAMOUREUX,

Rue Jean BESSON, mort en déportation (1921-1943)  
- voie partant de la route de Saujon au droit du lotissement  
ROYAN LE MAINE et aboutissant Route de Saujon au droit du Chemin  
de Pommes Igres,

Allée Marc ROBERT, mort en déportation (1895-1943)  
- voie partant de la rue du Chant des Oiseaux et aboutis-  
sant rue des Gardes.

Allée de la Marne,  
- voie sans issue, partant du Bd de la Marne, entre les  
parcelles n° 29 et 31.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Vu pour être arrêté  
à l'arrêté préfectoral  
de ce jour

La Rochelle, le

27 OCT. 1970

le Préfet

*H. Langlade*

H. LANGLADE

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



Préfecture  
de la  
Charente-Maritime  
-  
Direction des Finances  
et des Collectivités  
Locales  
-  
3ème Bureau  
  
PG/MA

Royan-Le Maine à  
REPUBLIQUE FRANCAISE

- rue Jean Besançon, la voie partant de la route de  
SAISON au droit du lotissement Royan-Le Maine, à partir de  
route de SAISON au droit du lotissement Royan-Le Maine, à partir de

A R R E T E

- allée Marie  
Chant des Châteaux et aboutissant au boulevard de la Marne, entre les parcelles n° 15 et 16.

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Officier de la Légion d'Honneur

n° 70- 710 - 2/3

M. le Préfet de la Charente-Maritime a l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de la délibération n° 19 du Conseil municipal de Royan-Le Maine en date du 19 décembre 1969, par laquelle ce conseil a décidé de dénommer des voies nouvelles.

VU l'article 48 du code municipal ;

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU la délibération du 19 décembre 1969 du Conseil municipal de ROYAN décidant de dénommer des voies nouvelles,

A R R E T E

Article 1er - Est approuvée la délibération susvisée du Conseil municipal de ROYAN décidant de nommer :

- rue Jean-Pierre LAIDET, la voie partant de l'avenue de la Grande Conche et aboutissant rue Etoile de Mer ;
- rue Roger MOIROUX, la voie partant de boulevard de l'Etang et aboutissant au boulevard de la Marne ;
- rue Pasteur Samuel BESANCON, la voie partant du boulevard de la Marne aboutissant au P.N. S.N.C.F., à proximité du groupe P.S.R. "Job" ;
- rue Henri BILLOIS, la voie partant de la rue du Pasteur Samuel Besançon et aboutissant boulevard de la Marne.
- rue Paul LAMOUREUX, la voie desservant le lotissement Royan-Le Maine, à partir de la rue Henri BILLOIS ;



- rue Gérard SEGUIER, la voie desservant le lotissement Royan-Le Maine à partir de la rue Paul Lamoureux ;

- rue Jean Besson, la voie partant de la route de SAUJON au droit du lotissement Royan-Le Maine et aboutissant route de SAUJON au droit du chemin de Pommes Aigres ;

- allée Marc ROBERT, la voie partant de la rue du Chant des Oiseaux et aboutissant rue des Gardes ;

- allée de la Marne, la voie sans issue, partant du boulevard de la Marne, entre les parcelles n° 29 et 31.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT, M. le Maire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LA ROCHELLE, le 27 OCT. 1970

Pour Ampliation :

Pour le Préfet et par autorisation,

LE PREFET,

L'Attaché, Chef du 3<sup>ème</sup> Bureau :

H. LANGLADE

A R R E T E



A. SELARIES